



Photo
d'identité à
coller

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020-2021

À retourner dûment complété avec les pièces demandées pour l'inscription

BP JEPS Spécialité « Educateur Sportif »

Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

Formation financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique

Indemnisée par le Pôle Emploi

IDENTITÉ DU CANDIDAT

**Champ obligatoire*

Nom marital :

*Nom d'usage :

*Prénom (s) :

* Sexe : Féminin ☐

Masculin ☐

J J M M A A A A

*Date et lieu de naissance :

--	--	--	--	--	--	--	--

*Age : *Nationalité :

Permis B : Oui ☐

Non ☐

Si non, moyen de transport :

☎ Domicile : Professionnel :

☎ *Portable :

*@

DOMICILIATION

Adresse* :

.....

.....

Code Postal* : Ville* :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1- DIPLÔMES SCOLAIRES ET/OU UNIVERSITAIRES*

Année	Intitulé	Établissement	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					☐
					☐
					☐
					☐
					☐

2- DIPLÔMES JEUNESSE & SPORTS ET/OU FÉDÉRAUX*

Année	Intitulé	DJSCS Fédérations Organismes de formation	Niveau	Date d'obtention	Copie du document (cadre réservé à l'IMS)
					☐
					☐
					☐
					☐

Expériences dans l'animation et l'encadrement de public :

.....

.....

.....

.....

Titres sportifs :

.....

.....

.....

.....

3- SPORTS PRATIQUÉS EN LOISIR ET/OU COMPÉTITION

Année	Intitulé du sport	Structure (s)	Niveau

4- VIE ACTIVE*

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, remplir le tableau ci-dessous (les trois dernières années) :

Nature de votre emploi	Dates	Nom et adresse des employeurs	Salarié(e), CDD, CDI, bénévole, autres ...)

Si non, êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi* ?

- Au Pôle Emploi ? Oui ☐ Non ☐
- Si oui, le numéro d'identifiant :

ASSURANCE*

N° de Contrat Responsabilité Civile :

Nom de la compagnie d'Assurance :

1- VOTRE PROJET PROFESSIONNEL *

Décrivez votre projet professionnel en quelques lignes :

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....déclare sur l'honneur :

- ****** ☐ autoriser / ☐ ne pas autoriser l'Institut Martiniquais du Sport à diffuser sur le site internet et/ou le journal interne, ainsi que sur tout document de l'établissement les photos et/ou vidéos me concernant prises lors d'activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation.
- avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation.
- attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

**** Cocher la case correspondante**

***Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE son représentant légal. Vos informations personnelles sont destinées à constituer votre dossier de candidature. La base légale du traitement est votre consentement.**

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le Directeur général, la Responsable formation et/ou un collaborateur du service formation.

En cas d'issue négative à votre candidature, l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT vous informera qu'il souhaite conserver votre dossier, afin de vous laisser la possibilité d'en demander la destruction.

Si vous ne demandez pas la destruction de votre dossier, les données sont automatiquement détruites 2 ans après le dernier contact. Seul votre accord formel permettra une conservation plus longue.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert Pré - 97232 Lamentin, représenté par Grégory EUPHROSINE à l'adresse mail suivante : contact@ims.mq.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ALe/...../ 2020

Signature obligatoire du candidat précédée de la mention « lu et approuvé »

MODALITÉS DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES PRÉLABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis pour l'inscription

- Être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- Produire un certificat médical de non contre-indication : à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme ; et à l'accomplissement du test préalable à l'entrée en formation, pour ceux qui y sont soumis.
Le certificat médical est établi conformément au modèle figurant en annexe IV-A. Il est daté de moins de trois mois au jour du déroulement de test préalable. Il est daté de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- Être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- Satisfaire au test technique suivant :

Test technique préalable à l'entrée en formation :

Le(la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle : parcourir une distance de 800 mètres nage libre réalisé(e) en moins de 15 minutes*.

**A compter du 15 janvier 2018, ce test doit être réalisé en moins de 16 minutes conformément à l'arrêté du 20 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la spécialité « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » (J.O.R.F du 22 décembre 2017).*

Épreuves de sélection organisées par le Centre de Formation :

Une épreuve écrite proposée sous la forme d'une rédaction, dont l'objectif est de vérifier les capacités de réflexion et le niveau à l'écrit du candidat. Cette épreuve sera accompagnée d'un QCM de 15 questions vérifiant les connaissances générales du candidat.

Un entretien oral, à partir du dossier de candidature permettant d'évaluer les motivations du candidat.

Objectifs des tests :

Sélectionner, parmi les candidats répondant à l'exigence préalable, ceux qui présentent un profil permettant d'envisager leur réussite au diplôme. Les critères de sélection seront les suivants : compétence, motivation, expérience, nombre de places habilitées.

ÉQUIVALENCE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

Toute demande doit être justifiée en apportant les éléments nécessaires
(Photocopies des diplômes)

Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS Spécialité « Éducateur Sportif » Mention « Activités Aquatiques et de la Natation » suivants :

**BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION »**

ANNEXE VI

DISPENSES ET EQUIVALENCES
MODIFIÉE PAR ARRETE DU 23 AVRIL 2018 (J.O.R.F DU 6 MAI 2018)

1/ Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation :

Est dispensé(e) du test technique mentionné à l'annexe IV :

- le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre minimum, en moins de 16 minutes, en compétition de référence officielle de la Fédération française de natation ou lors d'une compétition reconnue dans le cadre d'une convention avec la Fédération française de natation. Cette performance est attestée par le directeur technique national de la natation, ou à défaut par le directeur technique national cadre d'Etat d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation ou,
- le(la) candidat(e) qui a réalisé un parcours de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes. Cette performance est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou,
- les personnes titulaires du « Pass'sports de l'eau » et d'un « Pass' compétition » de la Fédération française de natation (FFN ou de la Fédération française de sauvetage et de secourisme ou d'une fédération membre du conseil interfédéral des activités aquatiques (CIAA) en convention avec la Fédération française de natation.

2/ Dispenses de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et équivalences d'unités capitalisables (UC)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation ».

	Dispense des EPMSP*	UC 1	UC 2	UC 3 Mention activités aquatiques de la natation	UC 4 Mention activités aquatiques de la natation
BPJEPS toutes spécialités	X	X	X		
BEESAN*		X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques » assorti du certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique »		X	X	X	X
BPJEPS spécialité « activités aquatiques »	X	X	X	X	
DE MNS* + 12 mois d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années		X	X	X	X
BF* 1 délivré par la FFN*	X				
BF* 2 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *2 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
	Dispense des EPMSP*	UC1	UC2	UC3 Mention activités aquatiques de la natation	UC4 Mention activités aquatiques de la natation
BF* 2 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 2 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 natation course délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *3 natation synchronisée délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF* 3 plongeon délivré par la FFN*	X	X	X	X	
BF *3 water-polo délivré par la FFN*	X	X	X	X	
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC 2, UC3, UC4)		X	X		

UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10UC)				X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS spécialité « Activités aquatiques et de la natation » (AAN) (BPJEPS en 10UC)					X

3/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités aquatiques et de la natation » » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités aquatiques et de la natation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

*EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle

*DE MNS : Diplôme d'Etat de maître nageur sauveteur

*BEESAN : brevet d'éducateur sportif option « activités de la natation »

*BF : brevet fédéral

*FFN : Fédération française de natation

Rappel :

Les unités capitalisables 1 et 2 (UC1 et UC2) sont transversales aux deux spécialités et à toutes les mentions du BPJEPS. Les unités capitalisables 3 et 4 (UC3 et UC4) sont obtenues uniquement au titre de la mention « activités aquatiques et de la natation » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif ». Ces unités capitalisables sont acquises définitivement.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

1- Justificatifs indispensables à joindre au dossier d'inscription :

- ☐ 1 Photocopie de votre diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour ;
- ☐ 1 Photocopie du certificat individuel de participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) anciennement appelée « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (JAPD) pour les candidats de nationalité française de 18 à 25 ans ;
- ☐ 1 Photocopie du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ;
- ☐ Le certificat médical original en Annexe 1 (cachet + signature du médecin), qui devra être daté de moins de 3 mois au moment de passer les tests d'entrée en formation (*il est impératif d'utiliser le certificat en Annexe 1, aucun autre document ne sera accepté*) ;
- ☐ Photocopies des diplômes obtenus (scolaire, universitaire, professionnel, fédéral, autres ...) ;

2- Justificatifs nécessaires à la constitution de votre dossier administratif

- ☐ 2 photos d'identité avec le nom, prénom et formation au dos, dont une collée en haut à droite du dossier d'inscription ;
- ☐ 1 Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou Photocopie de la carte de séjour (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère ;
- ☐ 2 enveloppes longues (22x11 cm) - 2 timbres (au tarif prioritaire en vigueur) ;
- ☐ Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule) couvrant vos dommages personnels, vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (*activités sportives, déplacements, etc.*) ;
- ☐ Dossier de présentation du projet professionnel (CV, lettre de motivation).

CONTACTS IMS

Le dossier complet est à retourner au Pôle Formation de l'IMS :

**Quartier Mangot Vulcin – Route du Vert-Pré
97232 LE LAMENTIN**

Accueil

☎ 0596 38 38 00

Pôle formation :

- Véronique BALUSTRE-VERTUEUX ☎ 0596 38 38 19 / 0696 81 18 60
- Tatiana SÉRAPHIN ☎ 0596 38 38 18

Mail : dir.formation@ims.mq

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

La réception des dossiers de candidature aura lieu :

Les Mardis et Jeudis de **14h00 à 16h00**

Les Mercredis et Vendredis de **9h00 à 12h00**

DATE DE REMISE BUTOIRE LE 25/08/2020

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION A L'EXERCICE DES ACTIVITÉS
PRATIQUÉES AU COURS DE LA FORMATION ET A L'ACCOMPLISSEMENT DU OU DES TESTS
PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION POUR CEUX QUI Y SONT SOUMIS ET A LA PRATIQUE,
A L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES**

« Je soussigné(e),, Docteur en médecine,

Atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » ci-dessous mentionnés,

certifie avoir examiné, M./Mme candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme, présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Et avoir constaté qu'il/qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et l'encadrement de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le

(Signature et cachet du médecin)



INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le(la) candidat(e) à la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « éducateur sportif » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ; - assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ; - de rechercher une personne immergée ; - d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation :

Test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C- Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap :

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente, le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

CALENDRIER ET DÉROULEMENT DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION
BP JEPS - SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »
MENTION « ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION (AAN) » 2020-2021

*Formation financée par la Collectivité Territoriale de la Martinique
 Indemnisée par le Pôle Emploi*

